

STRATÉGIE DE DÉSENDETTEMENT DES PPLE

Bulletin d'information du Programme de Renforcement
des Capacités d'Analyse et de Stratégie de Désendettement



Debt Relief International

Sommaire	Page
Mise en œuvre de PPLE II : la Déclaration de Genève	2
Financement de l'allègement sous PPLE II	4
Initiative PPLE : progrès par pays et statut CSLP (juin 2000)	6
Activités du PRC de mars à décembre 2000	8
Atelier régional latino-américain sur la négociation de la dette	9
3e Atelier régional francophone sur la stratégie de désendettement	10
Les nouvelles sources d'information de DRI	11
Les institutions de Bretton Woods s'accordent sur un outil informatisé d'AVD	11
Questions techniques	12

MISE EN OEUVRE DE PPLE II: LA DÉCLARATION DE GENÈVE

La deuxième réunion des ministres des finances des PPLE s'est tenue le 7 juin 2000 à Genève et était organisée conjointement par DRI et le secrétariat d'État suisse aux affaires économiques. Le nombre de PPLE représentés s'élevait à 20 et le niveau de représentation était supérieur à celui de la première réunion à Copenhague en décembre 1999. Les ministres ont convenu d'une « Déclaration de Genève » qui a depuis été transmise à tous les PPLE, au directeur général du FMI et au président de la Banque mondiale, aux responsables de l'ONU et d'autres organisations internationales et à tous les ministres des finances et du développement du G8 et aux généreux donateurs.



Co-présidents de la Réunion ministérielle : Gabriela Nuñez de Reyes, Ministre des finances du Honduras, et Laurent Guye, Ministre, Secrétariat d'Etat à l'économie, Confédération helvétique

Les ministres ont félicité la communauté internationale et les institutions de Bretton Woods pour le cadre amélioré de PPLE II et pour les efforts d'amélioration de la capacité dans les pays PPLE.

Ils ont néanmoins avancé les suggestions suivantes pour l'amender encore :

Critères d'éligibilité

Les ministres recommandent que les critères d'éligibilité soient mieux adaptés aux besoins des PPLE et proposent :

- de garantir que l'allègement offre des ratios de service de la dette/recettes nettement inférieurs et qu'il augmente les ressources disponibles pour la réduction de la pauvreté, en particulier entre le point de décision et le point de d'exécution ;
- d'inclure toutes les dettes qui n'ont pas été annulées par les créanciers (ne pas les définir comme « passives ») ;
- d'exclure les réexportations non traitées et de mieux tenir compte de la volatilité des exportations ;
- de réduire les sous-critères exportations/PIB et recettes/PIB, notamment pour les pays qui possèdent d'importants secteurs informels ;
- de tenir compte de la charge de la dette intérieure et d'y apporter une solution par des ressources non-PPLE.

Financement nécessaire de l'allègement de la dette PPLE

Les ministres ont vivement conseillé aux créanciers d'accélérer et d'augmenter leurs contributions aux PPLE :

- en accélérant l'allègement et en le maximisant avant le point de réalisation ;
- en appliquant des taux d'intérêt commerciaux corrects et en éliminant les charges et les intérêts de pénalisation ; en fournissant plus d'informations sur les annulations, notamment la dette couverte et le calendrier ; en ne comptant pas les "fausses" annulations qui exigent des dépenses pour de nouveaux projets ou qui refinancement le service de la dette par de nouveaux crédits ;
- en adoptant la récente décision du Club de Paris de réduire la dette post date butoir si nécessaire et de continuer à reporter le service post date butoir et les intérêts moratoires, en particulier entre le point de décision et le point d'exécution lorsque les besoins du pays le justifient ;
- en incluant la dette postale, hospitalière et monétaire dans la réduction ;
- en formalisant les récents efforts des institutions

de Bretton Woods d'associer à l'Initiative les gouvernements non-membres du Club de Paris en les incluant dans le Club de Paris, aux réunions du groupe consultatif ou de la table ronde et en leur donnant (en particulier les PPLE qui sont créanciers) une marge dans l'appréciation de la comparaison avec le Club ;

- en poursuivant les mesures spéciales pour l'apurement multilatéral des arriérés, notamment les programmes d'aide ;
- en finalisant les besoins de financement à court terme des institutions de Bretton Woods pour les PPLE (notamment ceux du Congrès américain) ;
- en comblant les lacunes de financement à long terme pour les contributions des institutions multilatérales à PPLE II ;
- en concentrant en début de période l'allègement de la dette multilatérale, notamment auprès des banques régionales de développement, par une réduction jusqu'à 80 % du service annuel à partir du point de décision, comme le propose la direction de la BAD.

Nouveaux besoins de financement

Les ministres ont souligné que les programmes de réduction de la pauvreté ont également besoin d'engagements stables et prévisibles d'une nouvelle aide afin d'améliorer leur planification financière.

Ils recommandent donc vivement à toutes les institutions :

- de garantir la réelle additionalité de leur contribution en ne compensant pas l'allègement de la dette par une réduction des nouveaux flux et en évitant de limiter leur aide au programme quand les problèmes de dette semblent résolus ;
- de s'opposer vivement aux menaces de certains créanciers (par ex. le Japon) de réduire les nouveaux prêts aux pays qui s'engagent dans l'Initiative PPLE, ce qui est contraire à l'esprit du sommet de Cologne ;
- de maximiser le financement concessionnel à des conditions uniques comparables à l'IDA ou aux dons.
- d'adapter leur aide afin de soutenir des programmes de réduction de la pauvreté élaborés à l'échelle nationale, permettant aux PPLE de prendre la tête de la mobilisation et de la gestion de l'aide ;
- de continuer à répondre aux besoins d'aide spéciaux de reconstruction/démobilisation après une guerre ou une catastrophe naturelle.
- de rentre les AVD tripartites dès le début et d'accélérer la circulation des documents PPLE sur les pays et les AVD.

Stratégies de réduction de la pauvreté

Les ministres ont décrit les procédures très détaillées

à l'étude en vue de revoir les anciennes politiques de réduction de la pauvreté et de production des CLSP et ont réaffirmé leur soutien à une direction par un pays PPLE. Ils ont vivement conseillé à la communauté internationale :

- de maximiser la réduction anticipée de la dette pour répondre aux espoirs évidents de réduction de la pauvreté dans tous les secteurs de la société et améliorer la crédibilité du gouvernement ;
- de veiller à ce que les CLSP respectent la stabilité macro-économique et la discipline fiscale, de maintenir le pouvoir d'achat des pauvres mais de couvrir également la croissance, l'emploi, l'épargne, l'inflation et l'infrastructure ;
- d'annoncer des montants prévisibles et des calendriers d'allègement afin de faciliter la planification et la prévision budgétaire.
- de fournir une assistance à la collecte et à l'analyse des informations complexes nécessaires pour les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).
- d'adapter les procédures participatives aux circonstances et traditions nationales de participation, avec différentes définitions de la société civile dues à sa diversité, au manque de coordination et à la faiblesse de l'organisation, et à maximiser l'intéressement de la société civile à la mise en place comme à l'élaboration des CSLP ;
- d'orienter les CSLP pour compléter et financer les politiques existantes de réduction de la pauvreté qui ont déjà été convenues avec les donateurs plutôt que de réinventer la roue.
- de limiter les conditions à quelques mesures claires et réalistes contrôlables par le gouvernement et à réduire le nombre de conditions générales dans les programmes FRPC.
- d'accorder plus de temps à la rédaction des CSLP finals tout en octroyant un allègement sur la base des CSLP intérimaires.
- de permettre aux PPLE d'assumer la coordination des donateurs, éventuellement par l'entremise de groupes locaux de donateurs qui fournissent une aide au programme en vue de la réduction de la pauvreté.
- de tenir compte de la décentralisation pour la mise en œuvre dans les régions rurales ou isolées.

Renforcement des capacités des PPLE

Les ministres ont examiné les besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de PPLE II. Ils ont été unanimes sur l'importance fondamentale du renforcement des capacités qui procurerait une stabilité institutionnelle, des



connaissances et des compétences pour assumer la gestion de la dette, les prévisions et le contrôle macro-économiques et les programmes de réduction de la pauvreté sans dépendre d'une assistance technique externe.

Ils ont souligné l'intérêt de partager les connaissances et expériences entre PPLE et de décentraliser le renforcement des capacités vers les institutions régionales contrôlées par les gouvernements des PPLE, avec les organisations internationales faisant office de fournisseurs d'informations sur les meilleures pratiques internationales. Ils ont signalé l'échec de nombreux programmes de développement de capacités nationales viables qui laissaient à l'expertise étrangère et aux donateurs le soin de diriger les programmes et sapaient la propriété nationale. Ils ont aussi vivement conseillé aux PPLE de coordonner les acteurs étrangers – notamment ceux qui imposent des conditions et évaluent les programmes – afin d'éviter la multiplication de travaux identiques.

Les ministres ont convenu du besoin d'augmenter la capacité dans sept domaines :

- le développement institutionnel dans le financement public et la gestion de la dette, impliquant tous les acteurs nationaux dont la société civile, les ministères et les structures décentralisées et en formant des équipes de gestionnaires de la dette, de macro-économistes et de planificateurs de la réduction de la pauvreté, en particulier ceux dont la tâche consiste à coordonner et à gérer la rédaction des CSLP ;
- les logiciels d'enregistrement et d'analyse de la dette. Ils ont exprimé leur frustration devant les problèmes des systèmes d'enregistrement des données de la dette et ont demandé des précisions sur le logiciel d'AVD utilisé par les IBW

et des formations plus poussées et plus régulières sur les logiciels d'AVD ;

- l'analyse de la dette et la conception/réalisation des stratégies de désendettement. Tout en renvoyant avec satisfaction au travail du PRC dans ce domaine, ils ont exprimé le besoin d'une aide plus importante, en particulier sur la dette intérieure ;
- la renégociation de la dette, notamment envers les gouvernements, les IFI et les créanciers commerciaux ;
- la nouvelle politique de financement après la réduction de la dette (prêts, dons et flux de capitaux privés), en particulier la maximisation du financement concessionnel, l'accélération des paiements et la compréhension des procédures et priorités des donateurs ;
- les données macro-économiques et la prévision : des données économiques fiables et à jour et des modèles économiques utilisables, basés sur une meilleure collecte des données et une capacité d'analyse par le renforcement des bureaux de statistiques et la sensibilisation de la société civile à l'utilité de statistiques fiables ;
- le développement, la mise en œuvre et le suivi de politiques réalistes de réduction de la pauvreté, en particulier l'élaboration de cadres de dépense à moyen terme, de programmes et de budgétisation sectoriels avec la participation des principaux acteurs de la société civile.

Enfin les ministres ont vivement conseillé à toutes les organisations concernées de maximiser la coordination et la chronologie du renforcement de la capacité afin d'éviter la duplication des efforts ou les lacunes et de continuer à développer de nouvelles techniques, des instruments et des procédures pour répondre à la complexité croissante des questions de la dette.

Il est à espérer que par sa diffusion au sein des hautes sphères des organismes financiers et de développement international, la Déclaration des ministres de la 2e réunion des ministres des finances PPLE déclenchera une réponse favorable du prochain sommet du G8 qui se tiendra à Okinawa du 21 au 23 juillet 2000.

Un suivi de la réunion fructueuse de cette année et une poursuite du travail entamé par le réseau ministériel PPLE en décembre 1999 sont actuellement prévus en parallèle avec l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque Mondiale qui se tiendra à Prague du 23 au 27 septembre 2000.

FINANCEMENT DE L'ALLÈGEMENT SOUS PPLE II

Depuis l'adoption de PPLE II, les progrès dans la mobilisation du financement ont été lents mais constants. Cet article examine successivement comment les organisations multilatérales accorderont leur allègement, ensuite la mobilisation du financement de leurs contributions, les récentes décisions du Club de Paris, la mobilisation des gouvernements créanciers non-membres du Club de Paris et les récents développements dans l'annulation de la dette qui dépassent le cadre PPLE. Des renseignements plus complets sur chaque créancier seront disponibles sur le site Internet en août.

Organisations multilatérales

Les institutions de Bretton Woods ont rapidement progressé dans la définition de leurs méthodes de contribution à la réduction de la dette. Toutes deux offriront une réduction du service de la dette par une généreuse concentration en début de période. Le FMI proposera jusqu'à 60 % de sa réduction de la valeur actualisée totale (VA) par l'intermédiaire de cette méthode avant le point de réalisation (un maximum de 20 % pour chaque année), en réduisant le service de la dette jusqu'à 100 % si nécessaire. La Banque mondiale fournira jusqu'à un tiers de sa réduction VA au point de décision, faisant appel au minimum à 50 % de réduction du service de la dette chaque année.

La BIAD propose d'accorder un allègement de la dette sur une période de 20 ans avec une concentration au début pendant les 8 premières années par une annulation de 50 % du service de la dette FSO échue. Cette proposition doit encore être acceptée officiellement par le Conseil des gouverneurs.

La situation est moins claire pour la Banque africaine de développement où l'accord final doit encore être conclu. En mai, la direction de la BAD proposait un maximum de 40 % de réduction de la VA avant le point de d'exécution avec un plafond de 80 % sur la réduction annuelle du service de la dette. Toutefois, des pressions exercées par certains actionnaires majeurs non africains peuvent conduire à une réduction considérable de ces pourcentages, à moins que les gouvernements PPLE n'interviennent activement au sein du conseil de la BAD.

Les contributions des autres organisations multilatérales sont encore moins claires. Alors qu'elles ont tendance à avoir établi des procédures héritées de PPLE I, il n'est pas évident que toutes avanceront les dates auxquelles elles seront applicables – à l'anticipation de l'allègement avant le point d'exécution. Il semble que les institutions les

plus généreuses qui ont choisi la réduction du service de la dette en début de période sous PPLE I (telles l'UE, le FIDA et le Fonds nordique de développement) puissent faire de même sous PPLE II. En revanche, on ne sait encore si les organisations qui ont décidé de rééchelonner sous PPLE I (telles la BADEA, la BISD et le Fonds OPEP) accepteront d'avancer la date de leur rééchelonnement de la dette au point de décision plutôt que de rééchelonner par exemple uniquement les flux de l'aide passagère.

Certains créanciers multilatéraux rencontrent également des problèmes à mobiliser le financement de leur contribution. Le FMI a presque terminé sa mobilisation – il n'attend plus qu'une décision du Congrès américain. La Banque mondiale a mobilisé tous ses besoins immédiats – mais elle a besoin d'autres contributions de bailleurs pour éviter les trous de financement à long terme. Le financement de la BAD est déjà en place grâce à une contribution européenne au Fonds fiduciaire PPLE établi au niveau de la Banque mondiale – et il est suffisant pour choisir l'allègement le plus généreux proposé par la direction de la BAD. Le financement de la BID est en voie de finalisation grâce aux contributions des États-Unis (sous réserve d'une approbation du Congrès), des actionnaires européens et des principaux gouvernements d'Amérique latine. Mais certaines plus petites organisations multilatérales sous-régionales ont rencontré des problèmes pour mobiliser leur contribution sous PPLE I et ces problèmes seront plus significatifs sous PPLE II, ce qui provoquera une fois de plus des demandes accrues de ressources auprès des donateurs – en plus des 2,4 milliards de USD déjà promis. Les donateurs estiment cependant à juste titre que chaque organisation multilatérale devrait épuiser toutes les possibilités de financer allègement à partir de ses propres ressources (en particulier en tenant compte de l'allègement annuel nécessaire aux PPLE et sans anticiper sur la période totale d'allègement) avant d'orienter

leur aide vers le financement d'un allègement multilatéral.

Club de Paris

Comme indiqué dans notre dernier bulletin d'information, le Club de Paris a approuvé les conditions quelque peu confuses de Cologne (avec des délais de grâce et des dates d'échéance extrêmement longs pour l'option B). Il apparaît toutefois rapidement que le Club devra prévoir pour de très nombreux PPLE une réduction à 100 % de la dette pré- date butoir afin de permettre aux pays d'atteindre les seuils de viabilité PPLE II. Pour un grand nombre de PPLE, même cette procédure ne sera pas suffisante, de sorte que le Club a décidé en mai d'annuler au cas par cas la dette post date butoir quand c'était nécessaire pour atteindre la viabilité.

Malgré cette générosité, des gouvernements de PPLE ont continué à souligner que le traitement du Club de Paris pourrait être plus complet encore en incluant divers types de dettes spéciales (monétaire, postale et hospitalière). Ils ont également répété que la structure des conditions du Club de Paris ne prévoit que très peu allègement anticipé et c'est pourquoi ils ont vivement conseillé au Club de reporter le paiement des intérêts moratoires ou du service de la dette post date butoir entre le point de décision et le point d'exécution afin de réduire le service de la dette et de libérer des fonds en faveur de la réduction de la pauvreté comme se fut souvent le cas dans le passé pour les pays confrontés à de graves problèmes de liquidités. Les PPLE ont également constaté avec effroi les tentatives de certains créanciers à compter ce qu'ils considèrent comme des taux d'intérêts excessifs, des charges ou des intérêts de pénalité dans leurs accords bilatéraux du Club de Paris.

Gouvernements non-membres du Club de Paris

Relativement peu de progrès ont été réalisés dans la mobilisation des contributions de ces

gouvernements depuis la dernière lettre d'information – nombreux encore sont ceux qui refusent de participer à l'Initiative PPLE. Certains gouvernements comme l'Algérie, le Koweït et l'Arabie Saoudite se sont montrés plus généreux qu'auparavant mais l'impression d'ensemble demeure décevante. Bien que les institutions de Bretton Woods aient poursuivi leurs efforts en vue d'augmenter les contributions des pays non-membres du Club (notamment en publiant un rapport du Conseil sur la question en avril et en organisant des discussions intensives avec les administrateurs concernés des IBW) et que le Club de Paris ait accepté d'admettre chacun des créanciers qui souhaite devenir membre, la réaction des gouvernements non-membres a été insignifiante. Il est même moins probable qu'ils seraient disposés à annuler 100 % de la dette ou de traiter la dette post date butoir, en particulier dans les cas où ils continuent à octroyer de nouveaux prêts aux PPLE. Les PPLE eux-mêmes estiment qu'il serait plus utile que ces créanciers soient autorisés de promettre un allègement de la dette au sein de cercles moins officiels comme les groupes consultatifs et les réunions de la table ronde et aussi que la communauté internationale doit être proactive dans l'élaboration de solutions adaptées à la situation financière des divers pays créanciers – notamment en trouvant de l'argent pour payer allègement de la dette par les pays PPLE qui sont créanciers d'autres PPLE (comme les conseils du FMI et de la Banque mondiale en ont convenu en avril) et en exemptant ceux qui paient toujours de devoir fournir un allègement de la dette.

Annulations de dette

Depuis la mi-1999, on a noté une foule de déclarations des pays de l'OCDE affirmant qu'ils annulaient la dette PPLE. La vérité est cependant un peu plus complexe. Certains gouvernements annulent uniquement la dette pré- date butoir (APD), ce qui représente moins que le minimum qu'ils avaient promis lors du sommet du G8 à Cologne. Certains annulent

uniquement la dette APD pré- et post date butoir. D'autres encore annulent la dette des crédits à l'exportation également. La plupart (à l'exception notable du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis et de certains gouvernements de même obédience) semblent déterminés à reporter leurs annulations jusqu'au point de réalisation, ce qui signifie que la plupart des PPLE n'en verront pas les conséquences avant de nombreuses années au prochain millénaire.

Même certaines annulations ne sont pas ce qu'elles prétendent être. La France, par exemple, insiste pour que l'équivalent en devise locale des annulations soit accordé aux ONG françaises afin de mettre en œuvre des projets. Si ces derniers ne sont pas encore compris dans le budget du gouvernement PPLE, aucun allègement supplémentaire ne sera octroyé aux PPLE car ils payeront simplement le service de la dette aux ONG françaises plutôt qu'au gouvernement français. De même, l'annulation par le Japon prendra une forme très complexe qui suppose que les pays paient le service échu de la dette et reçoivent ensuite des subventions en guise de compensation. Mais parce que ces subventions doivent être consacrées à l'achat d'importations, la technique ne dégage pas non plus de nouveaux fonds et ne constitue pas un allègement supplémentaire de la dette. Et bien sûr, l'annulation américaine est sujette à une approbation du Congrès comme toutes les promesses américaines. On espère que certains créanciers du G8 iront plus loin dans leurs annulations après le sommet du G8 à Okinawa.

Comme la déclaration des ministres PPLE (voir en page 2) l'affirme clairement, il reste encore beaucoup de travail à faire avant de financer complètement PPLE II malgré les nombreux efforts consentis par toutes les parties au cours des 12 derniers mois.

INITIATIVE PPLE

PROGRÈS PAR PAYS ET STATUT CSLP (JUIN 2000)

Pays	Progrès de l'initiative PPLE						Statut CSLP	
	1997-99	2000				2001-2		Explication
		T1	T2	T3	T4		(I = Intermédiaire)	
Pays qui ont déjà atteint le point de décision/exécution de PPLE I								
	Décision	Exécution						
Bénin	7/97	in ligible		2e PD			petit retard en raison de non exécution de conditions	CSLP-I prêt, préparation du CSLP final
Bolivie	7/97	7/98	2e PD			2e PE	consultations CSLP complexes avec la société civile	Préparation du CSLP final
Burkina Faso	9/97	6/00		2e PD			2e PE à finir - BF attendu courant 2000	CSLP final présenté aux IBW
Côte d'Ivoire	9/97	9/00				2e PD	instabilité politique et problèmes d'antécédents	Préparation de CSLP-I pour PD
Guyana	12/97	6/99			2e PD		retard en raison de problèmes d'antécédents et finalisation	Préparation de CSLP-I pour PD
Mali	9/98	9/00			2e PD		retard en raison de la non-exécution de conditions structurelles	Préparation de CSLP-I pour PD
Mozambique	6/98	6/99		2e PD		2e PE	finalisation du CSLP définitif exige 9 mois	Préparation du CSLP final
Ouganda	4/97	4/98	2e PD	2e PE			finalisation des contributions des créanciers PPLE II	mise en œuvre du CSLP final
Sénégal	7/97	in ligible		2e PD			présentation au conseil prévue quand CSLP-I prêt	Préparation du CSLP-I
Pays qui ont atteint ou doivent atteindre le point de décision de PPLE II								
	Documents PPLE préliminaires							
Angola						AVD	AVD préliminaire montre des ratios sous les seuils PPLE	pas de procédure CSLP
Burundi						PD	pas de programme FMI en cours	pas de procédure CSLP
Cameroun					prélim.	PD	retard dans certaines conditions FRPC	Préparation du CSLP-I pour PD
Congo, R.P.						PD	pas de programme FMI en cours	Début de la préparation du CSLP-I
Congo, R.P. Dém.						PD	termine un programme post-conflit avec FMI	pas de procédure CSLP
Ethiopie						PD	programme FMI suspendu en raison d'un conflit	Préparation du CSLP-I pour PD
Gambie				AVD		PD	AVD initiale indique le statut PPLE	Préparation du CSLP-I pour PD
Ghana					PD		gouvernement doit prendre la décision finale sur PPLE bientôt	CSLP-I approuvé par les IBW
Guinée	12/99					PD	long retard dans mise en place des conditions FRPC	Préparation du CSLP-I pour PD
Guinée-Bissau						PD	retard en raison d'un conflit - FRPC attendu prochainement	Préparation du CSLP-I pour PD
Guinée équatoriale						AVD	croissance du PIB signifie promotion dans la liste PPLE	pas de procédure CSLP
Honduras	12/99			PD			longs retards de procédure - pas de procédure PD approuvée	CSLP-I approuvé par les IBW
Kenya						AVD	AVD préliminaire montre des ratios sous les seuils PPLE	Préparation du CSLP-I
Laos, RDP						AVD	gouvernement analyse une décision sur PPLE	Préparation du CSLP-I
Liberia						AVD	pas de programme FMI en cours	pas de procédure CSLP
Madagascar						PD	collecte des antécédents sous programme FMI	Préparation du CSLP-I
Malawi				prélim.	PD		ajout aux PPLE en 1999 en raison de l'AVD	Préparation du CSLP-I pour PD
Mauritanie	1/99		PD			PE	point d'exécution flottant sous PPLE II	Préparation du CSLP final en 2000
Myanmar						PD	pas de programme FMI en cours	pas de procédure CSLP
Nicaragua	10/99					PD	retard à remplir les préconditions PD	Préparation du CSLP-I pour PD
Niger					prélim.	PD	programme FMI renouveler bientôt	Préparation du CSLP en 2000
Nigéria							rayé de la liste PPLE en raison d'un statut non-IDA unique	pas de procédure CSLP
Répub. Centrafricaine						PD	pas de programme FMI en cours	Préparation du CSLP-I pour PD
Rwanda					prélim.	PD	collecte des antécédents sous programme FMI	Préparation du CSLP-I pour PD
Saint-Tomé et Príncipe						PD	collecte des antécédents sous programme FMI	Préparation du CSLP-I pour PD
Sierra Leone						PD	pas de programme FMI en cours	pas de procédure CSLP
Somalie							pas de programme FMI en cours	pas de procédure CSLP
Soudan							pas de programme FMI en cours	pas de procédure CSLP
Tanzanie	9/99			PD		PE	petits retards de procédure - PD approuvé	Préparation du CSLP final en 2000
Tchad				prélim.		PD	collecte des antécédents sous programme FMI	Préparation du CSLP-I pour PD
Togo						PD	pas de programme FMI en cours	Préparation du CSLP-I
Vietnam						AVD	AVD préliminaire montre des ratios sous les seuils PPLE	Préparation du CSLP-I
Yémen						AVD	AVD préliminaire montre des ratios sous les seuils PPLE	Préparation du CSLP-I
Zambie					prélim.	PD	collecte des antécédents sous programme FMI	Préparation du CSLP-I

Source: DRI & IMF documents

La mise en œuvre progresse lentement : 20 pays devraient atteindre le point de décision à la fin de l'année 2000 et 2 ou 3 devraient atteindre le point de décision/exécution. La plupart des pays progressent rapidement dans l'élaboration de leur CSLP – intermédiaire pour le point de décision et final pour le point de

réalisation. Toutefois, malgré les efforts des PPLE eux-mêmes et des institutions de Bretton Woods, certains retards ont été notés par rapport au calendrier établi par les IBW au début de cette année (notamment en Guinée-Bissau, au Malawi, au Mali et au Nicaragua). Ces retards traduisent la difficulté de s'entendre

sur les CSLP lorsque les procédures impliquent la participation de la société civile et ensuite l'approbation des bailleurs de fonds et des IBW, ainsi que les problèmes des PPLE à mettre en œuvre les listes toujours plus longues de conditions des programmes actuels et nouveaux. Ils sont à l'origine de considérables soucis pour

les ministres PPLE qui ont suggéré dans leur déclaration de Genève plusieurs moyens pour accélérer le cours. Ils ont demandé instamment que les critères soient réduits plutôt qu'étendus en reportant les conditions qui se sont avérées moins directement utiles pour la réduction de la pauvreté, que plus de flexibilité soit autorisée en

permettant des dérogations aux conditions structurelles actuelles qui ne constitueraient pas des mesures prioritaires de réduction de la pauvreté et des nouveaux programmes de lutte contre la pauvreté s'appuyant sur ceux convenus avec les bailleurs de fonds plutôt qu'un renouvellement et que les documents PPLE

contiennent un nombre limité de jalons essentiels qui soient clairement sous le contrôle du gouvernement. Ils en ont également appelé à une plus grande coordination entre les bailleurs afin d'éviter des conditions croisées et à plus d'échange d'informations sur les meilleures pratiques de conception de CSLP.

ACTIVITÉS DU PRC

de Mars à Décembre 2000

Le PRC PPLE continue à répondre aux besoins des PPLE en améliorant leur capacité de gestion de la dette et en planifiant l'utilisation des programmes de réduction éventuels de la pauvreté dans les PPLE. Entre mars et juin 2000, le PRC a poursuivi l'organisation de plusieurs missions, de séminaires de formation nationaux et régionaux et de réunions de décideurs politiques.

- Mission de demande d'évaluation en République Centrafricaine et en Gambie. Les deux missions ont débouché sur des demandes urgentes de formation au renforcement des capacités en vue de les préparer aux discussions PPLE II – pour la RCA lors du 3e atelier régional francophone de stratégie de la dette et pour la Gambie lors d'un atelier national.
- L'atelier sur la stratégie du désendettement du Honduras s'est déroulé à Tegucigalpa du 6 au 15 mars et a attiré 40 participants du ministère des finances, de la banque centrale et d'agences en charge de la réduction de la pauvreté. L'équipe locale a produit un rapport de stratégie qui analysait les implications de PPLE II et identifiait des domaines où un renforcement supplémentaire des capacités était nécessaire. L'atelier est venu juste à point, permettant au gouvernement de jouer entièrement son rôle à un moment délicat lors des négociations PPLE tripartites.
- L'atelier sur la stratégie de désendettement du Bénin s'est tenu du 25 avril au 5 mai à Cotonou et a été suivi par 32 participants, provenant des principales agences gouvernementales, qui ont été formés à l'analyse de la viabilité de la dette et à la planification de la réduction de la pauvreté. Ils ont présenté un rapport de stratégie devant un parterre de décideurs politiques lors d'un séminaire de sensibilisation qui a joué un rôle essentiel dans l'augmentation de l'allègement potentiel de la dette du Bénin aux termes de PPLE II (en clarifiant des questions relatives à la dette passive et aux réexportations).
- Le 1er atelier régional latino-américain de négociation de la dette a été organisé à Montelimar, Nicaragua, du 2 au 6 mai (voir en page 9).
- Le 3e atelier régional francophone sur la stratégie de désendettement à Yaoundé, Cameroun, a attiré 50 participants de 4 pays (voir en page 10).
- Des consultations avec les institutions financières internationales sur les progrès du PRC et la portée de la coordination se sont déroulées à Londres (COMSEC) et à Genève (CNUCED).

- La 2e réunion des ministres PPLE a été organisée à Genève, Suisse, le 7 juin et a attiré des représentants expérimentés de 20 PPLE (voir en page 2).
- DRI a également organisé la 6e réunion du Comité consultatif PRC PPLE à Genève en juin au cours de laquelle les bailleurs de fonds ont approuvé le programme de travail PRC pour juin à décembre 2000.
- 8 missions de demande d'évaluation au Burundi, à Madagascar, au Rwanda, en Côte d'Ivoire, en Guinée équatoriale, au Liberia, au Vietnam et au Laos ;
- 7 ateliers nationaux en Angola et en Zambie (avec le MEFMI), en Gambie, en Guinée-Bissau, à São Tomé et Príncipe, au Niger et au Tchad (avec la BEAC) ;
- 8 missions de suivi au Bénin, au Mali, au

DRI atteint de nouveaux sommets : Alison Johnson à 6000m dans l'Himalaya



- DRI a continué à dispenser une formation complète au renforcement des capacités en stratégie de la dette par l'intermédiaire de consultants à long terme au Honduras, au Nicaragua, au Guyana, en Guinée-Bissau et à São Tomé et Príncipe (STP).
- Les progrès se sont poursuivis dans le transfert du PRC aux institutions régionales. Le PRC a signé un accord de transfert avec le MEFMI pour 2000-2001 pour l'Afrique orientale et australe anglophone. Le PRC a officiellement proclamé le transfert à la BEAC pour l'Afrique francophone lors du 3e atelier régional francophone. DRI a continué à réaliser des progrès en Afrique occidentale anglophone par la finalisation des détails d'un accord de transfert au WAIFEM. Enfin, en Amérique latine, nous avons continué à consolider notre relation avec CEMLA à travers des discussions détaillées sur l'élaboration du programme de transfert. Tous les partenaires régionaux ont participé à la 6e réunion du comité permanent à Genève et tenu des discussions bilatérales avec des bailleurs de fonds de DRI.

Les 6 prochains mois du PRC seront encore plus stimulant. Notamment :

- Burkina Faso, en Guinée, au Togo, à São Tomé et Príncipe, en Guinée-Bissau et en Bolivie ;
- 2 ateliers régionaux de négociation de la dette en Afrique : un atelier francophone et un anglophone ;
- 2 ateliers régionaux sur les prévisions macro-économiques : un pour l'Amérique latine (organisé avec le CEMLA) et le deuxième pour les PPLE d'Afrique francophone (avec la BEAC) ;
- 1 atelier de formation à la stratégie de la dette pour les formateurs de la zone MEFMI ;
- un séminaire international sur la gestion de la dette et les politiques macro-économiques pour l'Amérique latine à organiser en collaboration avec le CEMLA ;
- 1 séminaire international sur allègement de la dette et la réduction de la pauvreté afin d'améliorer la méthodologie PRC dans ce domaine, à organiser à Londres ;
- la 7e réunion du Comité consultatif du PRC PPLE fin novembre ; et
- une réunion de suivi de la réunion des ministres PPLE en marge de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale en septembre à Prague.

Le 1er atelier régional latino-américain sur la négociation de la dette s'est tenu pendant 5 jours à Montelimar au Nicaragua (2 –6 mai 2000). Les trois PPLE participants (Bolivie, Honduras et Nicaragua) ont bien progressé dans leur programme PPLE et dans la mise en œuvre des recommandations du PRC. L'atelier visait à approfondir leurs aptitudes à renégocier la

président du Club pour aboutir à un « protocole d'accord » et l'ont signé après un examen attentif. Les problèmes principaux concernaient le traitement du service de la dette qui fait actuellement l'objet d'un moratoire pour le Honduras et le Nicaragua et les pourcentages allègements nécessaires selon les conditions de Cologne.

dans le contexte de l'Initiative PPLE et négocié l'anticipation de l'allègement proposée par les créanciers multilatéraux (notamment, les organisations multilatérales régionales) afin de garantir une réduction suffisante du service de la dette au cours des premières années de la mise en œuvre de l'Initiative PPLE. Ils ont eu à faire face aux principales difficultés relatives à la recherche d'un tel allègement en vue d'investir

ATELIER RÉGIONAL LATINO-AMÉRICAIN SUR LA NÉGOCIATION DE LA DETTE



dette existante et de nouveaux prêts en stimulant la négociation de leur dette créancier par créancier.

Les participants ont tout d'abord été formés aux concepts et conditions disponibles auprès des divers créanciers et prêteurs et ont ensuite simulé des négociations avec les créanciers à l'aide de leurs propres données et de leurs documents. Debt Pro a également été utilisé pour calculer l'adéquation des propositions des créanciers et des prêteurs, en particulier pour s'assurer qu'ils proposaient une réduction suffisante de la valeur actualisée permettant aux pays d'atteindre les objectifs PPLE.

Après une ouverture officielle par les autorités du Nicaragua et le représentant du FMI, les deux premiers jours ont été l'occasion de former les participants aux négociations du Club de Paris. Les pays avaient préparé leur propre memorandum et demandes allègement de la dette et ont ensuite négocié avec le Club. Les formateurs ont joué le rôle du secrétariat du Club de Paris, des organisations multilatérales et des pays créanciers. Les délégations ont négocié par l'intermédiaire du

L'atelier s'est poursuivi par les longues et difficiles négociations bilatérales du Club de Paris avec des créanciers tels que le Japon, l'Allemagne, l'Espagne et la Russie, par des questions comme les taux d'intérêt et le traitement de la dette russe par le Club de Paris. Tous les pays ont appris qu'ils pouvaient réaliser d'importants progrès supplémentaires dans ces négociations et ont établi un ordre du jour pour la mise en place de négociations bilatérales ultérieures.

Négocier des conditions comparables avec des créanciers non-membres du Club de Paris fut une expérience difficile pour les équipes participantes, en particulier les conditions discutées avec les créanciers latino-américains et arabes. Comme dans toutes les sessions, les pays ont appris de leurs voisins et d'autres PPLE qu'un allègement supplémentaire est parfois possible et ils multiplient donc les efforts pour obtenir des conditions similaires avec chacun de leurs créanciers non-OCDE grâce au soutien de la communauté internationale.

Les délégations ont ensuite calculé les critères de partage du fardeau des divers créanciers

rapidement dans la réduction de la pauvreté. La session suivante était consacrée à la conversion de la dette. Les pays ont évalué trois propositions de conversion différentes, choisi d'en négocier une et ont ensuite défini la portée de la conversion de la dette dans leur portefeuille.

La session sur les nouveaux emprunts a décrit les structures institutionnelles, les procédures et les calculs nécessaires pour s'assurer que les nouveaux prêts correspondent bien à l'élément de libéralité obligatoire et les équipes ont ensuite évalué et négocié plusieurs propositions de nouveau prêt.

Le dernier jour, les pays ont présenté leur future stratégie de négociation avec tous les types de créanciers lors d'une session plénière, ont entendu les commentaires et les questions des autres pays et des formateurs. Tous ont emporté un document qui résumait leurs négociations et le prochain ordre du jour. Plus important, tous ont identifié des perspectives intéressantes pour augmenter leur allègement dans le cadre de PPLE II.

TROISIÈME ATELIER RÉGIONAL FRANCOPHONE DE STRATÉGIE DU DÉSENDETTEMENT



Le 3e atelier régional francophone sur la stratégie du désendettement a été organisé du 15 au 26 mai à Yaoundé, Cameroun, et a été suivi par 50 participants de 5 pays (Centrafrique, Niger, République du Congo, Tchad et deux observateurs de Guinée équatoriale). Les quatre équipes complètes étaient composées de fonctionnaires responsables des données de la dette, des négociations de la dette, des analyses macro-économiques et de l'analyse et de la programmation de la réduction de la pauvreté. Elles étaient toutes dirigées par des fonctionnaires expérimentés.

L'atelier s'est déroulé dans les agréables locaux de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC) à Yaoundé et a officiellement lancé le programme commun d'activités entre DRI et la BEAC qui assurera le transfert des programmes du PRC en Afrique francophone. Le secrétaire général de la BEAC a ouvert l'atelier en présence de représentants des bailleurs de fonds, dont la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique qui finance également le programme de gestion de la dette de la BEAC.

L'atelier a été précédé de missions préparatoires en avril et mai durant lesquelles des experts régionaux contractés par DRI ont visité quatre pays participants afin de se rendre compte de la préparation adéquate des données et de la composition des équipes nationales.

Trois experts internationaux et quatre experts régionaux de DRI ont animé l'atelier, assistés par le responsable du Pôle régional de formation en gestion de la dette sis à la BEAC, d'un représentant de la BCEAO et d'un représentant de CEMAC.

Toutes les délégations nationales ont rédigé des rapports préliminaires de stratégie du désendettement analysant les conséquences de l'Initiative PPLE pour leur pays en termes d'allègement de la dette, de suivi de la procédure, d'efforts pour la réduction de la pauvreté et d'idées en vue de programmer l'utilisation d'allègement de la dette. Elles ont également identifié les problèmes exigeant une action immédiate dans le contexte de l'Initiative, dont la collecte d'informations sur la dette du secteur parapublic, les progrès relatifs à la validation des données de la dette, le besoin de

réexaminer attentivement les hypothèses en vue de la projection des principales variables macro-économiques et des analyses complémentaires des indicateurs et politiques de lutte contre la pauvreté. L'atelier s'est révélé particulièrement utile pour la Centrafrique, le Tchad et le Niger dont les points de décision sont pour la fin 2000 ou début 2001. Enfin, ces délégations ont identifié les domaines où des besoins de renforcement des capacités sont apparus, dont la mise en place de systèmes d'enregistrement de la dette reconnus à l'échelle internationale qui amélioreraient leurs compétences dans les négociations de la dette et la prévision macro-économique, le développement de modèles macro-économiques spécifiques au pays et le renforcement des capacités en faveur de la programmation de la réduction de la pauvreté.

Des observateurs de Guinée équatoriale (qui a récemment cessé d'être un PPLE) ont participé aux sessions finales afin de d'échanger leur expérience avec les PPLE d'Afrique centrale et de discuter de l'assistance future de la BEAC en termes de renforcement des capacités de gestion de la dette.

LES NOUVELLES SOURCES D'INFORMATION DE DRI

Au cours de la dernière année, le PRC PPLE a reçu un nombre croissant de demandes d'information sur le programme, en particulier de la part de gestionnaires de dette PPLE et d'organisations régionales partenaires qui réclament des documents de formation en ligne et des documents de référence. Afin de répondre à cette demande et de fournir un flux d'information réactualisé en permanence sur l'analyse et la stratégie de la dette et le PRC, DRI inaugure un site Internet et une série de publications.

Le site Internet fournira des informations générales sur le PRC PPLE au grand public mais, plus important encore, comportera une section « membres » réservée aux gestionnaires de la dette PPLE qui offrira des informations plus confidentielles ou plus sensibles. Les gestionnaires de la dette PPLE seront ainsi en mesure de télécharger par exemple les plus récentes conditions appliquées à allègement de la dette ou aux emprunts disponibles auprès des divers créanciers, ou encore des informations confidentielles détaillées sur les prévisions macro-économiques ou les programmes de réduction de la pauvreté, et d'accéder à un forum d'échange d'informations.

Les versions en anglais et en français seront disponibles en août suivi dès septembre d'une version en espagnol et d'une autre en portugais. L'inscription dans la section réservée aux membres sera possible en ligne. Pour vous inscrire sur la liste de diffusion électronique et recevoir l'annonce de l'ouverture du site Internet,

envoyez simplement votre demande à Maria Clara Attridge chez DRI à l'adresse externalfinanceafrica@compuserve.com.

Les publications mettront dans le domaine public plusieurs documents qui expliquent les aspects techniques essentiels de l'analyse et de la négociation de la dette, de la prévision macro-économique et de la réduction de la pauvreté au cours des années 2000-2001.

La série 2000 comprendra des versions mises à jour de :

- Programme de renforcement des capacités des PPLE
- Mise en œuvre de PPLE II : questions clés pour les PPLE
- Le Club de Paris
- Conversions de la dette
- Analyse de la viabilité de la dette intérieure
- Meilleures pratiques dans la prévision macro-économique
- Besoins de renforcement des capacités des PPLE

La série 2001 comprendra des révisions de :

- La viabilité fiscale de la dette
- Financement de la réduction de la pauvreté dans les PPLE
- Négocier un nouveau financement en faveur des PPLE
- Expérience des PPLE en termes de renégociations de la dette
- Meilleures pratiques dans la gestion de la dette du secteur privé
- Suivi et analyse des flux de capitaux privés
- Meilleures pratiques dans la réduction de la pauvreté

Les brochures seront disponibles en quatre langues, à un coût dérisoire pour la plupart, dont les ONG, les universités et le grand public et seront gratuites (notamment via la section « membres » du site Internet) pour tout gestionnaire de la dette PPLE. Si vous avez des suggestions pour d'autres publications ou si vous désirez plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec Yolande Eyoum chez DRI.

LES IBW S'ACCORDENT SUR UN OUTIL INFORMATISÉ D'AVD



IE en avril dernier, la division PPLE de la Banque mondiale a décidé d'utiliser Debt-Pro lors de ses missions dans les PPLE. Cette décision a marqué la volonté de s'adapter au logiciel utilisé par le FMI afin de faciliter les discussions bilatérales. C'est la réponse à la question des ministres PPLE lors de la réunion de Genève (voir en page 2), clarifiant que dorénavant,

les PPLE pourront travailler avec les deux IBW en utilisant le même outil. C'est une bonne nouvelle pour les 21 PPLE qui ont acquis Debt-Pro.

Les utilisateurs du logiciel peuvent se procurer la dernière version (Debt-Pro 1999 version 6) sur le site internet d'IDM (www.idm-debtpro.com). Cette version

présente de nombreuses nouvelles caractéristiques, dont la mise en œuvre du partage du fardeau sous PPLE II, les conditions de Cologne et une aide en ligne plus détaillée. Debt-Pro 2000 devrait être disponible à la fin du troisième trimestre. La BEAC organisera un séminaire régional francophone de formation au cours du second semestre 2000.

QUESTIONS TECHNIQUES

Comment les taux d'intérêts mondiaux en augmentation influencent-ils allègement de la dette aux termes du PPLE ?

Au cours de la dernière année, les taux d'intérêts des pays développés ont augmenté, dont notamment les taux d'intérêt commercial de référence (TICR) spécifiques à une devise utilisés par le FMI et la Banque mondiale comme taux d'actualisation pour le calcul de la valeur actuelle. Par exemple, le TICR du USD est passé de 6 % en moyenne entre janvier et juin 1999 à 7,69 % en juin 2000. Les PPLE peuvent avoir besoin d'un plus important allègement de la dette à mesure que les taux d'intérêt mondiaux augmentent mais calculer allègement sur la valeur actualisée signifie que l'inverse est vrai également. Des taux d'intérêt plus élevés vont de pair avec des taux d'actualisation plus élevés et donc une valeur actualisée inférieure des futurs paiements du service de la dette. Si la valeur actualisée de la dette d'un pays est inférieure, toutes choses étant égales par ailleurs, les ratios VA/exportations et VA/recettes budgétaires seront également inférieurs et la dette du pays sera par conséquent considérée comme plus

viable. Un pays se verra donc accorder un allègement moins important de sa dette. Si les taux d'intérêts mondiaux se maintiennent à un niveau élevé, des pays dont le point de décision attendant leur point de décision pourraient subir de considérables réductions d'allègement de leur dette.

Cependant, pour les pays qui ont atteint leur point de décision sous PPLE I avant juillet 1999, le FMI et la Banque mondiale ont décidé de fixer le montant d'allègement sur la base des données disponibles fin 1998, dont le TICR et les taux de change. C'est pourquoi ces pays n'ont pas été touchés par l'augmentation des TICR et leur allègement ne diminuera pas. En revanche, pour la plupart des PPLE, des taux de croissance des exportations ou des recettes budgétaires inférieurs aux prévisions ont réduit les dénominateurs des ratios et rendu la dette moins viable, contrebalançant ainsi les conséquences de l'augmentation des taux d'intérêt.

Pourquoi la liste des pays PPLE a-t-elle été modifiée l'an dernier ?

Depuis le début de l'Initiative PPLE, deux pays ont été retirés de la liste des PPLE (Guinée équatoriale et Nigéria) et un autre est venu s'y ajouter (Malawi). L'un des principaux critères pour l'admission au titre de PPLE est l'emprunt IDA uniquement auprès de la Banque mondiale. Bien que son PIB par habitant au cours des années 90 ait été suffisamment faible pour bénéficier du statut IDA unique, le Nigéria a suivi jusqu'à récemment une politique d'emprunt BIRD et IDA auprès de la Banque et c'est pourquoi il a été retiré de la liste. Par ailleurs, le PIB par habitant de la Guinée équatoriale a augmenté suite à l'avènement de la production de pétrole, de sorte que son PIB est jugé trop élevé pour bénéficier du programme PPLE.

La raison de l'ajout du Malawi est quelque peu différente. Au début de l'Initiative, le Malawi n'avait pas bénéficié d'un rééchelonnement concessionnel de la part du Club de Paris et ses ratios de la dette (après application des Termes de Naples) n'étaient pas supposés dépasser les seuils d'éligibilité PPLE. Toutefois, le Malawi a clairement fait savoir qu'il souhaitait obtenir un rééchelonnement concessionnel, et une AVD préliminaire a indiqué qu'il dépassait les seuils PPLE – il a dès lors rejoint la liste des PPLE. D'autres pays peuvent éventuellement devenir PPLE s'ils sont IDA uniquement et ont obtenu (ou sont prêts à obtenir) un rééchelonnement concessionnel de la part du Club de Paris – et ils profiteront alors d'un allègement s'ils dépassent les seuils PPLE.

Qu'est-ce que la dette passive ?

La dette passive est un concept inventé à l'origine par le gouvernement mauritanien. Après sa participation à la guerre du Golfe au côté de l'Iraq, la plupart des créanciers arabes ont suspendu leurs relations et les paiements de la dette et la Mauritanie a qualifié cette dette de passive car les paiements n'avaient pas été réclamés. Lors de l'AVD PPLE de la Mauritanie, il a été décidé d'écrire à tous les créanciers pour leur demander si ce statut passif correspondait à une réelle annulation. Les pays qui ont répondu en réclamant le paiement ont été inclus dans l'AVD. Récemment, la suggestion a été faite de classer comme « passif » tout l'arriéré de la dette dont les créanciers n'ont pas activement demandé le paiement. Néanmoins, en termes de contrats de prêt, la légalité de cette approche ne serait pas claire. Par prudence, si un créancier décide plus tard de réclamer le paiement, il est nécessaire d'inclure dans l'AVD toutes les dettes dont le créancier n'a pas confirmé par écrit que la dette est annulée.

TICR* POUR L'EXERCICE AVD**, 1999-2000

	Pays publiant leurs données en		
	Année budgétaire (juillet-juin) 1/	Année civile (janvier-décembre) 2/	Année budgétaire (juillet-juin) 3/
	Moyenne jan.-juin 1999	Moyenne juil.-d.c. 1999	Moyenne jan.-juin 2000
Couronne danoise	4.81	5.32	6.22
Couronne norvégienne	6.02	6.6	7.20
Couronne suédoise	4.77	5.80	6.45
Dollar canadien >8,5 ans	6.02	6.67	7.22
Dollar US4/ >8,5 ans	6.00	7.04	7.46
Franc suisse	3.74	4.27	4.96
Livre sterling	5.67	6.70	7.08
Won coréen	9.20	9.85	10.56
Yen japonais	2.38	1.98	2.00
Euro5/	4.60	5.47	6.16
DTS 6/	4.86	5.59	6.02

* TICR : Taux d'intérêt commercial de référence (anglais : CIRRR)

Sources : FMI, OCDE 1999-2000

** Utilisé dans le calcul de la valeur actualisée nette (VAN). Ces taux sont différents des moyennes TICR calculées pour l'exercice d

1/ Mise à jour au 15 mai 1999, sur la base des TICR de la période (15/12/98 - 14/01/99) à (15/05/99 - 14/06/99)

2/ Mise à jour au 15 décembre 1999 sur la base des TICR de la période (15/07/99 - 14/08/99) à (15/11/99 - 14/12/99)

3/ Mise à jour au 15 mai 2000, sur la base des TICR de la période (15/12/99 - 14/01/00) à (15/05/00 - 14/06/00)

4/ Le taux USD s'utilise également pour le yuan chinois, le dinar irakien, le rouble russe et pour les paiements à la BID en FOE

5/ Zone Euro: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Finlande, Irlande, Italie, Pays-Bas

6/ Le taux DTS est utilisé pour toutes les autres devises non listées dans le tableau, y compris les unités de compte de la BID et de

Debt Relief International

77 Baker Street, London W1M 1AH, Royaume-Uni

t : +44 (0)20 7935 7002 f : +44 (0)20 7935 8009 e : externalfinanceafrica@compuserve.com